

MAIRIE DE DOMARIN

2015/07/20 Conseil Municipal n° 7-2015

Séance du lundi 20 juillet 2015 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, A. GARNIER, S. BARBERET, V. CHABERT-GRANGEON, L. MILLARDET, F. PICARD-MASI, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoir : G. DREVET à A. GARNIER, B. ALLARD à J. REYNAUD, D. BOUSQUET à M. GIROUD, C. GAGEY à D. SUPTIL, G. MARQUET à L. MILLARDET

Secrétariat : M. LACROUTE

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

- **Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Sylvie BARBERET**, remplaçante de Claude DEMEULEMEESTER, démissionnaire.
- **Procès-verbal de la séance du 6 juin 2015** : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé **à l'unanimité**.
- **Décisions du Maire du 9 juin au 20 juillet 2015** :
 - **09/06/2015** : Acceptation du devis de PC NET pour un ordinateur portable à l'école primaire pour un montant de 877.00 € TTC.
 - **10/06/2015** : Acceptation du devis de PÉVÉCISTES pour une porte à l'entrepôt de la salle de l'amitié pour un montant de 1 593.60 € TTC.
 - **12/06/2015** : Acceptation du devis GM ÉLECTRICITÉ pour le branchement électrique du panneau lumineux pour un montant de 282.48 € TTC.
 - **15/06/2015** : Acceptation du devis THUILIER pour le remplacement ensemble douche au vestiaire foot pour un montant de 277.92 € TTC.
 - **19/06/2015** : Acceptation du devis GM ÉLECTRICITÉ pour la mise en conformité du tableau électrique pour un montant de 287.70 € TTC.
 - **17/06/2015** : Acceptation d'une convention d'assistance technique à l'élaboration d'un Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée) auprès du cabinet QCS SERVICES pour un montant de 3 480.00 € TTC.

➤ **03/07/2015** : Acceptation du devis GM ÉLECTRICITÉ pour l'installation d'une climatisation réversible à l'agence postale pour un montant de 3 148.01 € TTC.

➤ **08/07/2015** : acceptation devis LATHULIÈRE pour l'ouverture d'une porte d'accès à l'entrepôt de la salle de l'Amitié pour un montant de 560.00 €.

➤ **08/07/2015** : acceptation devis DREVET TP travaux terrassement pour la mise en place de la structure jeux « espace ludique et sportif » pour un montant de 6 944.76 € TTC.

➤ **20/07/2015** : acceptation devis LATHULIÈRE pour la mise en place et la pose de l'abri jeunes pour un montant de 550.00 €.

➔ **Délibérations** :

- **CCAS - Modification des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale** : Par délibération en date du 28 avril 2014, le Conseil Municipal se prononçait sur le renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Domarin. Il décidait, lors de cette séance, de désigner 6 membres Elus, soit : Marie-Laure AGAVIOS, Anne GARNIER, Bernadette ALLARD, Chrystel GAGEY, Laurence LAFORET, François PICARD-MASI. Suite à la démission de Laurence LAFORET le 10 avril 2015, il reste à nommer en remplacement un membre Élu au Centre Communal d'Action Sociale. Le Maire propose de remplacer Laurence LAFORET par Lionel MILLARDET. **Adoptée à l'unanimité.**
- **FINANCES - TAP - Convention avec le Tennis de table de Bourgoin-Jallieu** : Monsieur le Maire explique que l'Association du Tennis de Table de Bourgoin-Jallieu est d'accord pour mettre à disposition de la commune un éducateur. Il animera un Temps d'Activité Périscolaire d'une heure et trente minutes par semaine tous les jeudis du 10/09/2015 au 30/06/2016 inclus. Le montant de cette mise à disposition est de 1 574.88 € pour l'année scolaire pour 34 séances. Autorise le Maire à signer la convention avec le Tennis de Table de Bourgoin-Jallieu pour un montant de 1 574.88 €. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Centre de Gestion - Désaffiliation de la Métro du CDG38** : Le Centre de Gestion 38 (CDG38) est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Il accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur. Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ». Par courrier du Président du CDG 38, le conseil est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole Grenobloise, à effet du 1^{er} Janvier 2016.

Pour le CDG38, cette désaffiliation appelle une mise en adéquation de ses ressources et de ses modalités d'intervention. La loi du 26 janvier 1984 précise dans son article 15 qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les collectivités et établissements déjà affiliés. Le Conseil Municipal, Vu le courrier du 26 Mai 2015 du président du CDG38 sollicitant l'avis du conseil sur la désaffiliation de GRENOBLE ALPES METROPOLE au 1^{er} Janvier 2016 décide de désapprouver cette demande de désaffiliation. **1 abstention, 14 contre.**

➤ **FINANCES - Décision modificative n° 2 :**

Monsieur le Maire informe que les crédits pour l'aménagement de l'espace sportif et ludique sont insuffisants. Il propose d'augmenter les crédits de la manière suivante :

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 2138-30 Sport et loisirs		15 000 €
D 2184-25 Ecoles	9 000 €	
D 2315-24 Eaux pluviales	4 000 €	
D 21538-24 Eaux pluviales	2 000 €	

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Finances - Ecole primaire - Classe découverte 2015 Participation familiale par enfant :**

Le Maire annonce que les 2 petites classes de l'Ecole Élémentaire "René Fillet", CP/CE1 soit environ 41 élèves, vont partir en classe découverte « Musique et Gourmandise », à Autrans, du lundi 5 octobre au vendredi 9 octobre 2015. Il demande à l'Assemblée de fixer la participation qui sera sollicitée auprès des familles pour chaque élève. Décide de fixer la participation à 58 € par enfant. **Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Finances - Prix du repas au restaurant scolaire pour la rentrée 2015/2016 :**

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir fixer le prix de vente des repas pour le restaurant scolaire pour l'année 2015-2016. Décide que pour l'année scolaire 2015-2016, le prix du repas sera de 5,30 €. Décide que courant de l'année 2015-2016 une Commission de travail étudiera la possibilité d'indexer ou non les prix du repas de cantine au quotient familial. **Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Finances - Prix de la garderie municipale pour la rentrée 2015/2016 :**

Le Maire demande au Conseil de fixer le prix de la garderie municipale pour la rentrée 2015/2016.

Maintient les horaires actuels de garderie du matin et de midi pour la rentrée 2015/2016, c'est-à-dire :

Les lundis, mardis jeudis et vendredis : Le matin : de 7h45 à 8h20, à midi : de 11h30 à 12h15

Les Mercredis : Le matin, de 7h45 à 8h20, à midi : de 12h00 à 12h15

Confirme la gratuité pour la garderie du matin et de midi. Déclare que la garderie du soir sera organisée : De 17h00 à 18h30, les lundis et jeudis, de 15h45 à 18h30, les mardis et vendredis. Stipule que les Parents devront remplir une fiche d'inscription de leur(s) enfants(s) à la garderie. Décide de maintenir le prix de la garderie municipale du soir pour la rentrée 2015/2016 à 0.50 € la demi-heure à partir de : 17h00 les lundis et jeudis, 16h00 les mardis et vendredis. Ajoute que toute demi-heure commencée sera due, que le coût global de la garderie sera réclamé chaque fin de mois et que le paiement devra être effectué sous huit jours par prélèvement automatique, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public. **Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Finances - Remise gracieuse de pénalités de taxe d'urbanisme :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités sanctionnant le retard de paiement des taxes, versements et autres participations d'urbanisme. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'accorder la remise gracieuse de pénalités de retard de paiement en matière de Taxe d'urbanisme relative à la construction sise 15, Montée de la Reytière.

Considérant que par courrier en date du 28 mai 2015, le Trésorier Principal de Grenoble a fait état de son avis favorable, le Conseil Municipal décide d'accorder à la SCI LACROIX la remise gracieuse de pénalités de retard sur des taxes d'urbanisme pour un montant de 1 171 €. **Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Finances - Subvention exceptionnelle à l'Institut des Métiers et des**

Techniques : Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de l'Institut des Métiers et des Techniques du 16 juin 2016 sollicitant une aide financière. L'IMT accueille un jeune de Domarin en apprentissage. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle à l'Institut des Métiers et des Techniques pour l'accompagner dans son action. Après en avoir délibéré, Décide d'accorder une subvention de 100 euros (cent euros). **Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Finances - Subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles pour le ski scolaire :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de l'activité « ski scolaire » établi par le Sou des Ecoles pour les sorties du 31 janvier, 6 février et 6 mars 2015. Il demande à l'Assemblée de fixer le montant de la subvention exceptionnelle à titre de participation au financement de l'activité ski scolaire pour l'hiver 2014-2015. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Arrête à 1 611 € (mille six cent onze euros) la subvention au profit du Sou des Ecoles. **Adoptée à l'unanimité.**

→ **Questions diverses :**

- **TAP - Bilan prévisionnel** : Présentation du Bilan des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2014-2015 : 160 élèves ont participé. 7 activités ont été proposées aux classes maternelles et 16 activités aux classes élémentaires. Satisfaction des enfants, des parents, des animateurs et de la municipalité. La dépense s'élève à 250€ par élève.
- **Remerciements pour subventions :**
 - Prévention routière
 - AFAR : Association des Familles et Amis des Résidents en soins de longue durée Delphine Neyret et Jean Moulin
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- **Acquisition de terrains** : proposition d'acquisition de trois parcelles en zone de captage situées au lieu-dit Fabre.

**Fin de séance à 22h30
Anne GARNIER**